



Actualités 32

<http://32.snuipp.fr>

déposé le 27 août 2010

Pour une rentrée offensive

Une avalanche de discours et d'annonces provocatrices s'est abattue depuis quelques semaines sur notre pays.

Jusqu'au plus haut niveau de l'Etat, on entend des propos qui étaient jusqu'à présent l'apanage de l'extrême droite.

Le président de la République, lui-même, montre du doigt des communautés et des groupes sociaux entiers. Ce faisant, il ne lutte en rien contre la délinquance, alors que déjà une crise sociale et économique d'une extrême gravité menace la cohésion de la société tout entière.

Et pendant ce temps, on "oublie" de parler de la réforme des retraites, une des plus dures d'Europe.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA appellent à une nouvelle journée nationale de grèves et de manifestations le 7 septembre 2010, au moment où s'ouvrira le débat parlementaire.

Elles appellent tous les salariés du privé et du public, les demandeurs d'emploi, les jeunes et les retraités à construire ce jour une mobilisation d'ampleur pour refuser cette réforme, pérenniser les retraites par répartition avec des solutions justes et améliorer le code des pensions.

Elsa DELIGNIERES

Sommaire

p.1 éditio
p.2 budget 2010 1
6000 postes en
moins, rapport de
la cour des
comptes: l'école
primaire sous-
dotée
p.3 retraites: un
enjeu clair, les
jeunes et la
retraite

p.4 CAPD du 25
juin,
p.5 le SNUipp, un
outil commun pour
défendre l'école
p.6 SNUipp qui
sommés-nous?
p.7 Comment
fonctionne le
SNUipp
p.8 paritarisme
menacé: que
défend le SNUipp?

Encaart:
bulletin
d'adhésion
enveloppe T
lettre ouverte aux
parents

**A l'école,
on admet les différences,
pas les inégalités.**



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Peps | www.snuipp.fr

Budget 2011 : 16 000 postes en moins

Après 40.000 suppressions de postes entre 2008 et 2010, le ministre affirme "qu'on peut faire sans problème 16.000 suppressions de postes en 2011". Ces suppressions s'ajoutent aux 16 000 réalisées à cette rentrée.

Cette annonce ne constitue malheureusement pas une surprise, reste encore à connaître la répartition des suppressions entre le 1er et le 2nd degré ! Alors que les effectifs sont toujours en augmentation dans les écoles, nul doute que ces suppressions se traduiront par une nouvelle dégradation des conditions d'apprentissage pour nos élèves.

En avril dernier, la divulgation de 13 fiches demandant aux recteurs de traquer les emplois d'enseignants, confirmait les craintes, notamment pour l'école primaire. Cherchant à « améliorer la disponibilité de la ressource enseignante », le ministère fait des préconisations détaillées : envoi des enseignants des Rased (réseaux d'aide spécialisée) dans les classes, optimisation de l'enseignement des langues dans le premier degré en limitant au maximum le recours à des intervenants, baisse de la scolarisation des moins de trois ans, augmentation des effectifs par classe, réduction des remplacements dans le premier degré...

Au début de l'été, le ministère a également de nouveau mis en danger le fonctionnement de mouvements pédagogiques et de certaines associations en réduisant les moyens accordés.

C'est un nouvel appauvrissement des ambitions éducatives de notre pays, mettant en jeu la réussite des élèves, notamment celle des plus fragiles qui risquent d'être les premières victimes de ces choix budgétaires.



La lutte contre les inégalités scolaires nécessite de faire de l'Education une priorité.

Départ en retraite des mères de trois enfants, services actifs pour les anciens instituteurs: premiers bougés.

Suite aux mobilisations et aux interventions du SNUipp, la date butoir du 13 juillet préalablement fixée pour que les mères de trois enfants puissent bénéficier des anciennes règles de calcul est reportée au 31 décembre 2010, pour un départ à la retraite au plus tard le 1er juillet 2011.

De même, la durée de 15 ans d'activité nécessaire aux anciens instituteurs devenus PE pour prétendre à un départ en retraite à 55 ans ne sera pas allongée.

Toutefois, ces modifications ne remettent pas en cause les mesures régressives de la réforme, contre laquelle les mobilisations doivent se poursuivre.

Rapport de la Cour des comptes : l'école primaire est sous-dotée !



La Cour des Comptes a rendu un rapport le 12 mai dernier concernant l'Education nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves.

La Cour rappelle que la part de la richesse nationale (PIB) consacrée à l'éducation a baissé de 4,5% en 1995 à 3,9 % en 2006 et que les crédits en faveur de l'école primaire sont actuellement inférieurs de 5 à 15% aux budgets accordés à ce niveau par des pays comparables.

Le rapport souligne que dans l'enseignement primaire, la France se caractérise par un coût salarial par élève nettement plus faible que dans la moyenne des pays de l'OCDE : elle est en 25ème position sur 30 pays. Cet écart s'explique par plusieurs facteurs : le salaire des enseignants y est plus faible, le temps d'enseignement plus long et la taille des classes plus importante.

Si le SNUipp partage les préoccupations de la Cour d'accroître les moyens alloués au primaire, il réaffirme que la mise en oeuvre de ces préconisations nécessite d'autres moyens pour l'école !



Retraites : un enjeu clair

Le gouvernement a tranché : en faisant de la question des retraites «la mère des réformes» du quinquennat, en la plaçant sous le signe de la réduction des déficits, en choisissant de faire payer la crise aux salariés, il s'est placé -et nous place- dans un affrontement majeur qui est celui de la répartition des richesses entre la France du travail et la France des rentiers.

L'argumentaire démographique ressassé depuis des mois sur «le travailler plus longtemps puisqu'on vit plus longtemps» est bien le leurre que nous avons dénoncé! La vérité, c'est l'obsession gouvernementale de rejoindre l'Allemagne dans le classement des agences de notation, au prix de régressions majeures, quitte à provoquer de nouvelles crises financières.

Cette réforme doit être retirée car elle est porteuse d'un recul social considérable.
Pour gagner, il faut construire un rapport des forces

bien supérieur aux mobilisations des années passées. Nous avons pour cela deux atouts : l'unité du mouvement syndical et la prise de conscience d'une majorité de citoyens.

Betty JEAN DIT TEYSSIER



Cet été, distribution de tracts unitaires (ici les militants du SNUipp et FSU) aux marchés de Vic, à Jazz in Marciac

Les jeunes et la retraite

La faible présence des jeunes dans la magnifique manifestation du 24 juin dernier doit nous interroger car ils sont, avec les femmes et les précaires, les principales victimes de la réforme. Selon plusieurs sondages, les jeunes sont très hostiles à cette réforme. Ils ont compris que plus l'âge de la retraite recule, plus les places libérées deviennent rares. Mais préoccupés par les difficultés de l'entrée dans l'emploi, occupés à terminer leurs études, à forger une famille, ils ont du mal à se mobiliser.

Ils sont convaincus que le système par répartition c'est formidable, mais que ce ne sera pas pour eux, car il aura fait faillite d'ici-là. D'où la nécessité de se faire sa propre épargne. Ce qui ne les empêche pas de s'interroger : les autres le pourront-ils ? La nécessité de maintenir un système collectif solidaire est partagée mais ils ne sont pas convaincus que c'est possible et comment faire.

Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de clivage générationnel. Ils ne reprochent pas à leurs aînés leur niveau de vie. Ils l'ont mérité, ils ont travaillé pour cela, disent-ils.

Travailler plus longtemps les inquiète, d'autant plus que le travail d'aujourd'hui leur apparaît plus pénible et plus stressant. En regardant leurs proches, ils se rendent compte que travailler jusqu'à 70 ans sera impossible pour la très grande majorité.

Ils connaissent mal les revendications syndicales. Il est clair que l'exigence portée par la FSU, l'UNEF et la CGT d'une validation des années d'étude, de formation et de précarité doit être davantage mise en évidence et explicitée. Même chose pour notre revendication d'une allocation d'autonomie pour la jeunesse.

Le gouvernement n'aime pas plus les jeunes qu'il n'aime les femmes et les précaires.

Sous prétexte de sauver leur retraite, il leur prépare des lendemains terrifiants. Les jeunes ont besoin de nous, à nous de les convaincre que nous sommes à leur côté car préoccupés par leur avenir.



Joel RAMBEAU



CAPD du 25 juin 2010

Seconde phase du mouvement

Sur 106 participants, 53 personnes ont obtenu un poste et 53 restent sans poste. 31 collègues ont obtenu leur premier voeu, 7 leur deuxième, 1% leur troisième, 3 leur quatrième et 3 leur cinquième, 6 ont obtenu un poste entre le rang 6 et 10 et enfin 2 entre le rang 16 et 20.

4 postes restent vacants à l'issue de ce mouvement :

- Adj spé Centre du Sarthé à Magnas
- BrigadeASH Auch J. Rostand 1
- BrigadeASH Vic Fezensac élém.
- 0.25 Valence mat + 0.25 Valence élém + 0.25 Gondrin élém + 0.25 Roques élém

Modalités d'affectation, 3ème phase du mouvement

Pour les postesASH, les règles habituelles s'appliquent: nomination d'office des collègues sans poste à plus fort barème (sauf les PE sortants).

Ensuite, pour les postes "classiques", nomination au plus fort barème en fonction de la proximité du domicile.

Compte-tenu du nombre important de collègues sans poste, il a été décidé de procéder aux affectations avant la rentrée, lors d'un groupe de travail, le lundi 30 août.

Demandes de délégations

Comme chaque année, des demandes de délégations sont parvenues à l'IA.

Le SNUipp ne souhaite pas qu'un mouvement parallèle soit mis en place et est donc très attentif au motif des demandes. Il nous semble important que les délégations ne soient accordées qu'en cas de situation exceptionnelle (problèmes sociaux, de santé...) et le SNUipp soutient les collègues étant dans ce cas.

4 demandes de délégations ont été envoyées à l'Inspecteur d'Académie. 1 demande de délégation a été accordée, 3 ont été refusées car irrecevables (les personnes demandaient un poste pourvu au mouvement ou ne relevaient pas des situations ci-dessus)

Liste d'intégration dans le corps des PE

5 collègues instituteurs ont fait la demande. Tous seront intégrés dans le corps des PE à compter du 01/09/2010.

2 collègues ont été intégrés par concours interne.

Nous conseillons aux personnes concernées d'informer dès septembre leur commune de rattachement administratif, afin d'éviter, ultérieurement, le remboursement de trop perçu de l'IRL(part Mairie).

Le projet de loi sur les retraites prévoit 17 ans de services actifs au lieu de 15 comme instituteur pour que, devenus professeurs d'école, ils puissent bénéficier de la retraite à 57 ans.

De nombreux collègues ayant attendu la 16ème année pour passer dans le corps de professeur des écoles, ils perdraient donc ce droit si nous n'arrivions pas à faire reculer le gouvernement.

Le SNUipp a demandé que les personnels dans ce cas de figure cette année puisse revenir sur leur demande d'intégration dans le corps de professeur des écoles.

Professeurs des écoles issus du concours 2010 (S1)

Vous en aviez certainement entendu parlé, vous saviez certainement qu'après avoir réussi le concours ils étaient directement mis sur le terrain sans réelle formation! Dans le Gers, ils sont au nombre de 12.

Le SNUipp, qui demande toujours une tout autre réforme de la formation afin de permettre une véritable professionnalisation indispensable à l'exercice du métier d'enseignant, les accompagnera tout au long de leur entrée dans le métier.

D'ores et déjà, nous avons fait évoluer le dispositif décidé par l'administration, à savoir leur nomination, dès la rentrée, en responsabilité pleine et entière d'une classe. De la rentrée à la Toussaint, les stagiaires seront affectés dans une école disposant d'un poste vacant (congrés longs...). Ils seront en observation et en pratique accompagnée dans les classes sous la responsabilité d'un maître formateur.

Le poste vacant sera confié à un ZIL qui ne pourra pas être appelé sur un autre remplacement (soyez vigilants, l'administration pourrait être tentée...). **Il faut rappeler qu'en aucun cas le stagiaire ne doit servir de remplaçant dans l'école.** A partir de novembre, il prendra en charge seul le poste vacant.

Leur année ne sera pas facile, ils "*inaugurent*" l'ère qui nie qu'enseigner est un métier qui s'apprend!

Sarah DIAZ

Prix 0,50• - Mensuel n°245 - 27 août 2010 -CPPAP 0410 S 07278

SNUipp ch. Réthourie 32000 Auch - Imprimé par nos soins - Dir de la publication: B. JEAN DIT TEYSSIER. ISSN 1241-0357 Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 32. Conformément à la loi du 6.01.78, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp. Tél: 05.62.05.42.51/ Fax: 05.62.05.65.78

SNUipp 32 tel: 05.62.05.42.51/ fax: 05.62.05.65.78 snu32@snuipp.fr





Si le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles (du Gers et de France), c'est du nombre de ses adhérents et de leur investissement dans leur section que notre syndicat tire sa force, son poids et son efficacité, face à l'administration et au gouvernement — quel qu'il soit.

L'Éducation au cœur de la société

L'Éducation Nationale est bien souvent au cœur des débats parce que viennent y converger les attentes, parfois contradictoires, de notre société. Ne s'agit-il pas pour l'Éducation Nationale, tout à la fois :

- d'éduquer les futurs citoyens pour leur apprendre à vivre ensemble dans le respect de chacun et des institutions communes ;
- d'instruire les jeunes pour leur donner les connaissances qui leur permettront, adultes, d'être les acteurs à part entière de leur vie ;
- de donner aux élèves une formation qui doit leur permettre d'entrer le plus facilement possible dans leur vie professionnelle, dans un contexte économique marqué par plus de 20 ans de chômage de masse ?

Parce que l'École est bien souvent la caisse de résonance des désarrois et des difficultés sociales, nous sommes de plus en plus souvent confrontés au cours de notre activité professionnelle à des situations difficiles.

Parce que la prise en charge, même imparfaite, de tous les jeunes de ce pays est un investissement d'importance, le budget de l'Éducation Nationale est régulièrement la cible de ceux qui ne voient dans les dépenses de l'État que des coûts à réduire.

Parce que le secteur éducatif est un secteur économique en pleine expansion et l'un des derniers à échapper encore largement au secteur privé, il attire l'avidité des entreprises qui souhaitent l'investir pour en capter la manne financière.

Ces difficultés et ces défis, qui ne sont pas — loin s'en faut — de la seule responsabilité de l'Éducation Nationale, nécessitent, de notre part, une attitude à la hauteur des enjeux.

Peser sur les choix plutôt que les subir

Pour défendre les personnels, pour défendre l'École publique, ses missions et son fonctionnement, il nous faut être nombreux et unis. C'est en ce sens que le SNUipp se bat pour, sans jamais les opposer :

- une transformation progressiste de l'école, au service de la réussite de tous les élèves ;
- des avancées collectives pour la profession ;
- la défense des enseignants et des écoles.

Pour autant, il ne s'agit pas seulement de s'opposer aux attaques subies depuis de nombreuses années déjà, mais aussi faire valoir nos convictions, en contribuant à la réflexion collective, en défendant nos revendications.

C'est pourquoi, au-delà des actions revendicatives et du travail au sein des instances paritaires, le SNUipp édite des publications, organise des conférences et des réunions afin de diffuser les connaissances de la recherche, de contribuer à ce que les enseignants, eux-mêmes, s'approprient les problématiques de leur métier et y apportent des solutions adéquates.

Adhérer, un acte militant

Ces défis, nous ne pourrions les affronter qu'ensemble. En rejoignant le SNUipp32, vous pourrez concrètement vous engager pour améliorer les conditions de carrière et de travail, pour développer le Service Public d'Éducation au bénéfice de tous les élèves, pour construire une société plus solidaire.

Rejoindre le SNUipp, c'est d'abord adhérer. En effet, sans les cotisations des syndiqués, nous n'avons plus, au quotidien, les moyens d'agir en votre nom, ni de vous informer à travers nos publications.

Rejoindre le SNUipp du Gers, c'est, surtout, contribuer à notre réflexion collective, nous aider à nous approprier les problématiques professionnelles, participer à l'élaboration des revendications, et, plus généralement, à votre rythme, partager la vie et les tâches de la section..

Pourquoi se syndiquer ???

- Pour être informé. Vous recevrez les publications du SNUipp-FSU qui vous permettront de pouvoir vous informer par une voie indépendante de l'administration.

- Pour rompre l'isolement. Exerçant une profession difficile, vous pourrez échanger, quelque soit votre situation, sur les problèmes que vous rencontrez.

- Pour élaborer et défendre les revendications des personnels. Syndiqué, vous ferez entendre votre voix, pèserez sur les décisions plutôt que de les subir.

- Pour participer à la transformation de l'école. Vous contribuerez à défendre, développer, transformer l'école pour qu'elle demeure un service public et qu'elle permette à tous les enfants de devenir des citoyens.

- Pour contribuer au mouvement social. Vous participerez à la défense d'une certaine idée de la justice sociale. Se syndiquer est un acte de solidarité, une démarche individuelle au service du collectif.

Se syndiquer, verser sa cotisation, c'est permettre l'action syndicale.

C'est décidé, je me syndique!!





SNUipp, QUI SOMMES-NOUS ?



Le SNUipp a été créé en 1992. Il est le syndicat majoritaire des personnels du premier degré aux élections paritaires depuis 1996. Il rassemble près de 55 000 syndiqués (dont 200 dans le Gers). La transformation de l'école, la recherche de l'unité syndicale, la transparence des opérations administratives, les droits et libertés dans le monde... sont quelques-uns de ses principes fondateurs.

Un syndicat ambitieux pour l'École et pour les élèves

Le SNUipp défend une certaine idée de l'École et de la profession. Les valeurs que nous portons s'expriment autant à travers la défense du service public laïc d'instruction et d'éducation afin de permettre l'accès pour tous les élèves à une formation de qualité, mais aussi d'assurer leur développement et leur épanouissement.

Cette ambition pour l'École passe, pour le SNUipp, par la transformation de celle-ci. Nous voulons dire comment l'École peut faire mieux pour assurer la réussite de tous les enfants, œuvrer au perfectionnement de la formation professionnelle et à l'amélioration des méthodes et programmes d'éducation et d'enseignement.

Outre son action dans les instances paritaires (CAPN, HCE, etc.), le SNUipp édite des publications et organise, localement ou nationalement, des stages, des conférences-débats, des colloques afin de permettre de diffuser les connaissances de la recherche, et de contribuer à faire prendre en charge par les enseignants eux-mêmes les problématiques de leur métier.

Faire en sorte que chacun soit acteur de l'évolution de son métier, partie prenante des transformations qui s'imposent, c'est l'ambition du SNUipp en ce domaine.

Pour la transformation de l'école, le SNUipp revendique notamment plus de temps de concertation et de formation, plus de maîtres que de classes, des effectifs limités, des moyens pour l'ASH, une place à l'école pour tous les enfants de 2 ans qui sont prêts ...

Un syndicat au service des personnels

Le SNUipp a pour mission de défendre les personnels du premier degré de l'Éducation Nationale et de promouvoir leurs intérêts et conditions de travail, et ce au titre individuel et collectif, devant l'opinion, l'administration, les pouvoirs publics ou les tribunaux. Au sein des instances paritaires, notamment, les délégués du personnel du SNUipp veillent à la transparence et à la régularité des opérations administratives qui touchent à la carrière des personnels.

Sur les principales décisions liées à la transformation de l'école ou du métier, le SNUipp consulte largement la profession avant de s'engager en votre nom face aux pouvoirs publics.

Pour des avancées collectives de la profession, le SNUipp s'engage notamment pour la défense des retraites et des revenus, pour améliorer la mobilité géographique et professionnelle, pour une refonte de l'inspection...



Un syndicat ouvert sur la société

Syndicat d'enseignant, le SNUipp souhaite contribuer, en toute indépendance, à la transformation de la société. Le SNUipp a développé des liens avec les organisations du monde du travail (syndicats, associations, etc.) et est solidaire de ses luttes.

Les valeurs que portent le SNUipp sont au cœur des luttes contre toutes les exclusions (sexisme, racisme, antisémitisme, xénophobie) afin d'œuvrer à la défense des droits de l'Homme et à la construction d'un monde de tolérance, de solidarité et de paix.

Pour une société plus solidaire, le SNUipp s'engage dans le mouvement social notamment pour la défense des services publics et de la protection sociale, la lutte contre la précarisation et les inégalités.

Un syndicat unitaire et responsable, présent à vos côtés

Le SNUipp revendique et assume son indépendance vis à vis de tout parti. Il s'attache, dans ses propositions comme dans ses actions, à rechercher l'unité la plus large, et plus généralement à œuvrer à l'unification du mouvement syndical.

Le SNUipp est un syndicat de terrain qui s'efforce d'organiser la rotation des responsabilités syndicales et de limiter les décharges à temps plein. Les militants du SNUipp sont sur le terrain et gardent la responsabilité de leur classe.



Le SNUipp est un syndicat affilié à la FSU



En savoir plus? Consultez le site du SNUipp 32: <http://32.snuipp.fr>



COMMENT FONCTIONNE LE SNUIPP ?



Où se prennent les décisions au sein du SNUipp ?

- au Conseil Syndical, qui se réunit deux fois par trimestre, si possible avant chaque Conseil National (instance de décisions du SNUipp National) afin d'y envoyer son représentant. Il est constitué de collègues syndiqués élus, désireux de participer à une réflexion collective sur le devenir de l'école et de notre profession
- au Bureau Départemental, qui se réunit une fois par semaine. Celui-ci gère la section, traite les questions courantes et prépare le Conseil Syndical. Ses membres sont issus du Conseil Syndical.

Qui sont les membres du BUREAU ?

Les membres du bureau sont des syndiqués qui bénéficient d'un certain temps de décharge sur l'année pour être au contact des collègues à défendre, pour préparer les dossiers qui vont être exposés en CAPD, etc. En général, ils sont aussi élus du personnel à la CAPD. La profession reconnaît cet engagement car, depuis 2002, le SNUipp est le syndicat majoritaire dans le Gers aux élections professionnelles.

Cette marque de confiance fait que de plus en plus de collègues s'adressent à eux et, bien souvent, le travail des membres du bureau se poursuit le mercredi et certains soirs de la semaine.

Pour 2010/2011, sont membres du bureau:

- Betty JEAN dit TEYSSIER (secrétaire départementale)
 - Mariana BARIC
 - Ariane BRAYER
 - Sarah DIAZ
 - Elsa DELIGNIERES
- Philippe DUBRANA (trésorier)
 - Joël RAMBEAU
 - Fabienne VAYRETTE

Que font les membres du bureau ?

- Ils répondent aux questions des collègues par téléphone ou par courriel. N'étant pas des spécialistes du droit du travail et de l'administration, ils prennent parfois le temps nécessaire pour effectuer quelques recherches afin de vous répondre le plus précisément possible.
- Ils aident les collègues à rédiger certains courriers et assurent le suivi de leurs dossiers, notamment auprès de l'administration.
- Ils préparent les journaux reçus par les syndiqués, font vivre le site internet de la section et rédigent l'actuel hebdomadaire à destination des écoles.
- Ils vérifient auprès des collègues l'exactitude des informations que nous fait parvenir l'administration en vue des CAPD et CDEN (mouvement, promotions, carte scolaire...)

Comment conçoivent-ils l'exercice de leur mandat ?

Les membres du bureau sont avant tout, comme vous, des enseignants en charge d'une classe.

Parce qu'un représentant du personnel doit être au plus près des réalités du métier, il n'y a pas au SNUipp de personnes déchargées totalement de classe. Sur une partie de leur temps de travail, les collègues du bureau s'investissent, au SNUipp, dans leurs activités syndicales et sont, le reste du temps, dans leur classe.

Afin de concilier ces deux responsabilités et permettre un travail d'équipe, nos temps de décharge sont essentiellement concentrés sur deux jours de la semaine.

Qu'est-ce que le CONSEIL SYNDICAL départemental ?

Il se réunit deux fois par trimestre au minimum, si possible avant chaque Conseil National pour mandater son représentant.

Il constitue le lieu permanent de rencontres, de débats et de mobilisations pour alimenter la réflexion et les positions du SNUipp départemental et national.

Pour cela, il a à connaître tout ce qui concerne la vie syndicale, avec pouvoir de décision pour ce qui est des problèmes locaux.

Qui sont les membres du conseil syndical ?

Le conseil syndical est constitué de collègues syndiqués, élus, désireux de participer à une réflexion collective sur le devenir de l'école et de notre profession, et souhaitant enrichir la vie interne et l'action de notre section départementale de leurs convictions.

Ces collègues, investis bénévolement sur leur temps personnel, sont élus tous les trois ans par l'ensemble des syndiqués du département.

Suivant l'actualité, les membres du bureau peuvent décider d'élargir le conseil syndical à des collègues syndiqués non élus mais intéressés par l'ordre du jour.

Ont été élu(e)s en 2010 :

Mariana BARIC, Mado BONNET, Ariane BRAYER Lydie COMMENGE, Elsa DELIGNIERES, Sarah DIAZ, Philippe DUBRANA, Isabelle FASSI de MAGALHAES, Maryse GALI, Betty JEAN DIT TEYSSIER, Philippe LAFON, Christelle PALLAS, Joël RAMBEAU, Stéphane TRUSSES, Fabienne VAYRETTE





PARITARISME MENACÉ, QUE DÉFEND LE SNUIPP?



Représentants de l'ensemble du personnel, nous assurons la défense individuelle de tous les collègues, syndiqués ou non. En CAPD, nous veillons au respect des mêmes règles pour tous.

D'une part, nous nous battons pour faire évoluer ces règles dans l'intérêt des personnels (mi-temps, ineat/exeat, suppression de la note dans les barèmes...).

D'autre part, nous nous battons pour la nécessaire transparence lors des principales étapes de la vie professionnelle (promotions, mouvement...).

Concrètement, nous mettons en œuvre cette transparence en informant toute la profession (information détaillée sur les différents thèmes, publication des avis adoptés en CAPD et des positions défendues par le SNUipp dans les instances paritaires).

En 2009, l'administration a bouleversé le fonctionnement du mouvement et a décidé le principe de la publication des résultats des affectations sans aucun contrôle des délégués du personnel. Il s'agit d'une 1ère remise en cause du paritarisme, malgré le dialogue maintenu dans le Gers avec les services de l'IA.

Là encore, c'est la mobilisation et l'investissement de chacun qui ont permis de maintenir la pression. Grâce à cela, les élus syndicaux ont réussi à obtenir du Recteur qu'il abandonne un certain nombre d'entorses aux règles préexistantes.

CAPD

Présidée par l'Inspecteur d'Académie, la Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD) est composée de 5 membres de l'administration désignés (en général des I.E.N.) et 5 délégués du personnel élus.

La CAPD est consultée pour avis par l'Inspecteur d'Académie pour tout ce qui concerne la carrière des personnels : affectations, promotions, stages de formation, changement de département, disponibilités, 1/2 temps, sanctions... Elle ne prend pas de décision, elle émet un avis. La décision finale revient à l'IA.

Les délégués du personnel du SNUIPP sont attachés à l'équité et à la transparence. Ils interviennent sur tous les dossiers qui leur sont soumis.

CTPD

Présidée par l'Inspecteur d'académie, le Comité Technique Paritaire Départemental (CTPD) est composé à parité de membres de l'administration désignés et de représentants des personnels désignés par les syndicats en fonction de leur représentativité.

Le CTPD est consulté sur tout ce qui concerne l'organisation des établissements : carte scolaire, gestion des postes, plan de formation...

Là-aussi la décision finale revient à l'Inspecteur d'Académie.

CDAS

La Commission Départementale d'Action Sociale (CDAS) s'occupe de l'Action Sociale en faveur de tous les personnels de l'Education Nationale.

Elle se réunit régulièrement pour examiner les demandes d'aide financière (sous forme de dons ou de prêts) présentés par les Assistantes Sociales.

Les commissions d'action sociale de l'éducation nationale ne sont pas paritaires mais tripartites avec des représentants : de l'administration ; des fédérations de fonctionnaires de l'éducation nationale ; de la Mutuelle générale de l'éducation nationale (MGEN).

CDEN

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) est co-présidé par le préfet et le président du Conseil Général. Il est composé de représentants des élus (maires, conseillers généraux, régionaux, députés), de représentants du personnel, de parents d'élèves, de DDEN, d'oeuvres laïques... Il est consulté sur tout ce qui concerne l'organisation des établissements, écoles et collèges, tant pour ce qui est de la responsabilité de l'état que du Conseil Général.

S'investir au SNUipp 32

Toutes les bonnes volontés sont bienvenues pour nous aider à étayer ou à développer les activités de la section départementale, au rythme qui est le vôtre.

Celles et ceux qui souhaiteraient s'investir au service des collègues, de leur métier et des valeurs que nous partageons, peuvent rejoindre le conseil syndical. Il est aussi possible, si un sujet vous tient plus particulièrement à cœur, de nous aider à nous approprier ou à travailler plus en profondeur certains thèmes, seul ou avec d'autres. Participer aux stages et demi-journées d'info syndicale...

*C'est décidé,
je me syndique !!*



Enfin, une participation aux tâches concrètes (pliage du journal, aide ponctuelle sur une action...) sera toujours appréciée. **N'hésitez pas à nous contacter !**

dossier préparé par
Elsa DELIGNIERES,
Sarah DIAZ,
Betty JEAN dit TEYSSIER

Actuellement à mi-temps, je vais bientôt être en congé maternité. Quelle sera ma rémunération pendant celui-ci? Pendant la durée du congé maternité, la rémunération se fait à taux plein.

Le directeur est en congé de maladie. Un adjoint assure l'intérim. Qui perçoit quoi?

Le directeur malade perçoit son traitement incluant la bonification indiciaire. Si le congé dépasse 30 jours, il perd l'indemnité de charges administratives. Le collègue chargé de l'intérim perçoit cette indemnité majorée de 50 %. Il ne peut prétendre à aucune bonification indiciaire.

Je dois écrire à l'Inspecteur d'Académie, dois-je faire transiter la lettre par ma directrice d'école?

Très employée dans le jargon de l'Éducation nationale, la voie hiérarchique consiste à écrire une lettre à un supérieur hiérarchique. À ce titre, il faut rappeler que la voie hiérarchique commence à l'I.E.N. et non pas au directeur de l'école. Toutefois, s'agissant des courriers concernant directement la vie de l'École, il est admis que ce type de courrier transite par le directeur. (exemple : demande congé de maladie, autorisation d'absence...)

J'ai été inspecté(e) en avril, je n'ai pas encore reçu le rapport. Est-ce normal?

Non. Les textes prévoient : *"le rapport d'inspection est adressé à l'enseignant dans le délai d'un mois; les notes sont dans toute la mesure du possible communiquées aux enseignants dans le trimestre qui suit l'inspection."*

Nous sommes le 15 septembre 2010. Le médecin m'accorde un congé d'un mois. Quelle sera la durée de mon congé à plein traitement ?

Pour le savoir, vous remontez dans le temps un an avant, soit le 15 septembre 2009. Si, entre le 15 septembre 2009 et le 15 septembre 2010 vous n'avez pas eu de congé, vous avez droit à 3 mois de congé à plein traitement. Si, par contre, vous avez déjà eu durant cette période 20 jours de congés entre les mêmes dates, il vous restera 70 jours de congés à plein traitement.

Le congé parental doit-il immédiatement suivre le congé de maternité? Combien de temps minimum et maximum peut durer ce congé? Conserve-t-on son poste? Ce congé compte-t-il pour l'avancement?

L'article 54 de la loi 84 16 du 11-01-84 précise que le congé est attribué par périodes de 6 mois, renouvelables jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant. Il ne doit pas obligatoirement suivre le congé de maternité (mais en fonction du nombre d'enfants, les aides de la CAF peuvent en dépendre).

Dans le Gers, il n'y a pas perte de poste dans la limite des 3 ans.

La durée du congé parental est prise pour 50% en ce qui concerne l'avancement.

L'IEN qui m'a inspecté donne dans son rapport des indications que je ne partage pas. Que puis-je faire?

Le rapport d'inspection peut donner lieu à des observations de l'intéressé, qui bénéficie d'un droit de réponse, ces observations sont intégrées au dossier d'inspection.

Ai-je droit à un congé pour garder mon enfant malade?

C'est un cas assez fréquent. Une autorisation d'absence est de droit, à plein traitement, sur présentation « d'un certificat médical ou de toute autre pièce justifiant la présence d'un des parents auprès de l'enfant ». Par année civile (l'année civile a été retenue comme période unique de référence pour l'ensemble des personnels enseignants et non enseignants relevant du Ministère de l'Éducation Nationale), chacun(e) peut bénéficier d'autorisations d'absence dont la durée ne peut dépasser les obligations de service hebdomadaires plus un jour dans le cas où il travaille à plein temps (11 demi-journées pour une semaine scolaire de 4 jours et demi), plus 1 demi-journée dans le cas où il travaille à temps partiel (6 demi-journées en arrondissant).

Ces limites peuvent être doublées si le fonctionnaire est seul à assumer la garde de l'enfant, que son conjoint est à la recherche d'un emploi ou que celui-ci, de par son emploi, ne bénéficie pas de ce type de droit (fournir pièces justificatives).

Quels volets dois-je envoyer à mon employeur lors d'un congé maladie?

Les certificats médicaux comportent 3 volets. Le premier a des informations couvertes par le secret médical, il ne doit pas être transmis aux IEN et IA mais conservé par l'intéressé. Seuls sont transmis les volets 2 et 3.



ADDA 5 Pl. Salinis 32000 Auch
05 62 67 47 47

AD-PEP 3 rue Fabre d'Eglantine 32000 Auch
05 62 05 74 33

ADPL 5 quai Jaubert 32100 Condom
05 62 68 29 20

Bibli^{que} Dép^{ale} Prêt Ch. Malartic 32000 Auch
05 62 67 43 20

CDDP 24 rue d'Embaquès 32000 Auch
05 62 05 86 11

CINE 32 17 rue Lafayette BP 319 32007 Auch
05 62 60 61 11

CMPP 05 62 61 20 70 (Auch)
05 62 28 35 24 (Condom)

Conseil G^{al} rte de Pessan 32022 Auch
05 62 67 40 40
05 62 67 42 73 Transports
05 62 98 66 34 Oxygers

FALEP: 36 rue des Canaris BP587 32022 Auch
05 62 60 64 34

IUFM 24 rue d'Embaquès - 32000 Auch
05 62 05 28 87

JMF 05 62 05 68 20

JPA: 36 rue des Canaris 32022 Auch Cédex09
05 62 60 64 34

Médecine Scolaire
23 rue Rouget de Lisle - 32000 AUCH
05 62 63 26 00

OCCE chemin de la Réthourie - 32000 Auch
05 62 61 27 85

P.M.I 22 rue E. Sue 32000 Auch
05 62 05 57 41

Préfecture Pl. Erignac 32007 Auch
05 62 61 44 00

USEP 36 rue des Canaris 32022 Auch Cédex 09
05 62 60 64 27

Inspection Académique

05 67 76 51 32

Circonscriptions

Auch Est	51 00
Auch Centre	51 58
Auch Sud	51 66
Auch Nord	51 62

Conseillers Pédagogiques

■ CP-Arts plastiques	51 69
■ CPD-EPS	51 68
■ CP-Musique	51 67
■ CPD- Langues	51 70
■ CPD- ASH	51 56

Missions ASH

■ AVS	51 53
■ MDPH	05 62 61 76 76
■ CDOEA	51 51
■ Surdité	51 54 / 51 55

Animateurs

■ Informatique	51 71 / 51 72
■ Espagnol	51 73
■ Occitan	51 75 / 51 74

Référents

■ Auch	05 62 05 79 78
■ Condom	05 62 28 21 50
■ L'Isle-Jourdain	05 62 07 42 47
■ Vic-Fezensac	05 62 06 31 65

Division - Services

■ Affaires financières	51 49
■ Division personnels	51 20
■ Organ. scolaire	51 14
■ Division scolarité	51 08
■ Informatique	51 06 / 51 07

Conseillers techniques

■ Médecin	05.62.63.26.00
■ Infirmière	51 76
■ Assistante sociale	
élèves	51 77
personnels	51 40

Personnel

SNUipp/FSU

Ch. de la Réthourie - 32000 Auch
05 62 05 42 51

Autonome

4 rue du Guichet - 32700 Lectoure
05 62 68 91 00

CASDEN

2 Pl. de l'Ancien Foirail - 32000 Auch
05 62 05 67 21

MGEN: 17 rue Lafayette 32020 Auch cedex09
08 21 20 90 32

MAIF

10 place du maréchal Lannes BP 146
32003 Auch
05 62 61 66 90

MAE

2 rue de la Somme - 32020 Auch
05 62 63 50 12

Urgences

Pompiers 18

SAMU 15

Gendarmerie 17

Centre Anti Poison
05 61 49 33 33

